

Que faire en cas de harcèlement au travail ou à l'école

Une personne a-t-elle été harcelée sur votre lieu de travail?

En tant que gestionnaire ou superviseur, vous pouvez protéger vos employés.

Urgences : 9-1-1

L'InfoCentre de santé et de sécurité :
1 877 202-0008



Est-ce qu'une personne, y compris vous-même, êtes en danger immédiat ?

OUI

Réfugiez-vous en lieu sûr, puis composez le 9-1-1.

NON

Consignez tous les détails de l'incident : qui, quoi, quand, où et comment.

Votre lieu de travail a-t-il une politique sur la violence sexuelle ou le harcèlement sexuel ?

OUI

NON

Envisagez d'en rédiger une ou de consulter un avocat pour en élaborer une.

Trouvez-la et suivez les étapes au mieux de vos capacités.

N'oubliez pas : votre bien-être est aussi important.



La création de milieux de travail exempts de harcèlement, c'est l'affaire de tous.

Ne blâmez jamais, jamais le/la survivant(e). Ne croyez pas les mythes sur le harcèlement sexuel.

N'oubliez pas : le harcèlement sexuel est illégal et traumatisant. Écoutez et soutenez vos employés et employées.

Pensez aux facteurs qui ont conduit à l'incident. Comment pouvez-vous améliorer la sécurité de votre lieu de travail?

Dirigez le/la survivant(e) vers les ressources de soutien dès que possible.